

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 JUIN 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.06.249**

**NAUTILIS -  
Attribution d'entrées  
gratuites - Compte-  
rendu 2006 et  
fixation du nombre  
pour 2007**

**LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Jean-Yves DE PRAT à Bernard CHARRIER, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Martine FAURY à Jean-Claude MOGIS, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s) :**

Jean-Jacques SYOEN

**Excusé(s) représenté(s) :**

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /  
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**NAUTILIS - ATTRIBUTION D'ENTREES GRATUITES - COMPTE-RENDU 2006 ET FIXATION DU NOMBRE POUR 2007**

Par délibération n° 20 du 19 juin 2002, le conseil d'administration de la régie du Grand Angoulême NAUTILIS a autorisé ses représentants à attribuer des entrées gratuites au centre NAUTILIS afin de promouvoir le site.

Le nombre d'entrées gratuites susceptibles d'être attribuées en 2006 avait été fixé à 5 000.

2 507 entrées ont été effectivement délivrées contre 2 778 en 2005, représentant une somme totale de 10 730 €, soit un prix moyen de 4,28 €.

Ces attributions se sont réparties comme suit :

	<b>ANNEE 2006</b>	
	<b>Nombre de tickets</b>	<b>Valeur</b>
Remboursements	284	1 216,00 €
Communication - dotations	143	612,00 €
Sortie temporaire pour la restauration	0	0,00 €
Mairies	2 080	8 902,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 507</b>	<b>10 730,00 €</b>

Pour l'année 2007, il est proposé de maintenir à 5 000 le nombre d'entrées gratuites susceptibles d'être distribuées, représentant, sur la base d'un prix moyen prévisionnel par ticket de 4,36 €, une somme globale de 21 800 €.

Ces attributions pourraient à titre indicatif se répartir comme suit en 2007 :

	<b>ANNEE 2007</b>	
	<b>Nombre de tickets</b>	<b>Valeur</b>
Remboursements	1 250	5 450,00 €
Communication - dotations	1 170	5 101,20 €
Sortie temporaire pour la restauration	500	2 180,00 €
Mairies	2 080	9 068,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>21 800,00 €</b>

<b>Répartition des tickets gratuits</b>	
<b>COMMUNES</b>	<b>Part proportionnelle au nombre d'habitants</b>
ANGOULEME	698
FLEAC	79
GOND PONTOUVRE	123
LA COURONNE	142
LINARS	67
ISLE D'ESPAGNAC	108
MAGNAC SUR TOUVRE	77
NERSAC	70
PUYMOYEN	72
RUELLE SUR TOUVRE	142
SAINT MICHEL	78
SAINT SATURNIN	53
SAINT YRIEIX	130
SOYAUX	189
TOUVRE	52
<b>TOTAL</b>	<b>2 080</b>

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 31 mai 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 19 juin 2007,

**Je vous propose :**

**DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu de la gestion des entrées gratuites pour l'année 2006.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président de la commission des équipements structurants, Monsieur le Directeur et Monsieur le Directeur-adjoint commercial à attribuer des entrées gratuites au centre nautique patinoire Nautilus.

**DE FIXER** à 5 000 le nombre d'entrées gratuites au centre Nautilus susceptibles d'être attribuées en 2007.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>05 juillet 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>06 juillet 2007</b>